ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

Bergeron &Co. CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA, CGA*
Simon Belzile CPA, CGA*
Mathieu Lepage CPA, CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, et de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Edmonton, AB
9 mai 2024

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Ministère de la justice du Canada	$ 359,350	$ 355,000
Autres subventions (Note 12)	82,167	104,528
Ville d'Edmonton	25,000	6,500
Autres revenus (Note 13)	22,002	16,198
Commandites	12,600	12,750
Amortissement des apports reportés (Note 10)	9,940	10,114
Casino	4,980	3,046
Adhésions	4,493	3,907
Intérêts	138	106
Gouvernement de l'Alberta	-	15,000
	520,670	527,149
CHARGES		
Salaires et charges sociales	348,483	325,397
Location de bureau (Note 14)	49,147	49,460
Sous-traitants	26,948	27,032
Conférences et séminaires	22,851	21,964
Publicité et promotion	13,909	22,612
Charge d'amortissement	11,070	11,244
Frais de bureau	11,018	15,172
Honoraires professionnels	10,826	8,857
Frais de déplacement	9,349	12,592
Dons	8,450	17,000
Entretien et réparations	2,623	2,470
Téléphone	2,430	4,870
Formation pratique	2,108	2,744
Assurances	1,884	2,201
Frais bancaires	1,855	1,194
	522,951	524,809
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**$ (2,281)**	**$ 2,340**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE l'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation (Note 11)	Non-grevé d'affectation	Total 2024	Total 2023
Solde, au début de l'exercice	$ 1,730	$ 145,000	$ 10,315	$ 157,045	$ 154,705
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(1,130)	-	(1,151)	(2,281)	2,340
Solde à la fin de l'exercice	**$ 600**	**$ 145,000**	**$ 9,164**	**$ 154,764**	**$ 157,045**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 4)	$ 206,457	$ 184,327
Créances (Note 5)	41,321	69,342
TPS à recevoir	11,907	8,961
Frais payés d'avance	5,951	9,984
TOTAL ACTIF À COURT TERME	265,636	272,614
PARTS SOCIALES - SERVUS CREDIT UNION	2,086	1,978
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	10,340	21,409
TOTAL DE L'ACTIF	**$ 278,062**	**$ 296,001**
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	$ 21,545	$ 15,507
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 8)	21,797	12,798
Revenus reportés (Note 9)	70,217	90,972
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	113,559	119,277
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	9,739	19,679
TOTAL DU PASSIF	123,298	138,956
ACTIF NET		
Actifs nets investis en immobilisations corporelles	600	1,730
Actif net grevé d'affectation (Note 11)	145,000	145,000
Actif net non-grevé d'affectation	9,164	10,315
TOTAL ACTIF NET	154,764	157,045
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**$ 278,062**	**$ 296,001**

Approuvé par les administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	$ (2,281)	$ 2,340
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(9,940)	(10,114)
Charge d'amortissement	11,070	11,244
Intérêts réinvestis	(108)	(76)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	(1,259)	3,394
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(703)	(768)
Subventions à recevoir	28,724	(24,004)
Taxes sur les produits et services	(2,946)	(3,495)
Frais payés d'avance	4,033	(8,589)
Comptes fournisseurs et charges à payer	6,037	(9,745)
Cotisations sociales à payer	8,999	1,201
Revenus reportés	(20,755)	86,722
	22,130	44,716
Augmentation nette de l'encaisse	22,130	44,716
Encaisse au début de l'exercice	184,327	139,611
Encaisse à la fin de l'exercice	**$ 206,457**	**$ 184,327**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est un organisme de bienfaisance incorporé sous la loi de la province de l'Alberta et est exonérée d'impôt sur le revenu. L'Association oeuvre à élargir l'accès à la justice en français pour tous les citoyens de la province de l'Alberta.

L'Association retire 69% (2023 - 67%) de ses revenus d'un seul bailleur de fonds.

2. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquit.

Les adhésions sont comptabilisées à titre de produits au moment où ils sont perçus.

Les revenus de placements, qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, consistent de produits d'intérêts.

Les revenus d'activités et des commandites sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu

Trésorerie et équivalents de trésorerie

b) Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Instruments financiers

c) L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent, les comptes fournisseurs et charges à payer et les cotisations sociales à payer.

Apports reçus sous forme de services et matériel

d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Dépréciation

g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. RISQUES FINANCIERS

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

Risque de crédit :
L'association est exposée à un risque de crédit principalement lié aux créances. Le risque a augmenté au fait du changement du solde des créances à recevoir. 96% (2023 - 97%) des créances proviennent d'un seul bailleur de fonds.

Risque de liquidité :
L'association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer et cotisations sociales à payer.

4. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATION

	2024	2023
Encaisse grevée d'affectation - Fonds d'éventualité	$ 145,000	$ 145,000
Encaisse grevée d'affectation - Subventions	-	10,000
Encaisse grevée d'affection - Casino	70,217	76,217
	215,217	231,217
Encaisse non-grevée d'affectation externe	(8,760)	(46,890)
Total de l'encaisse	$ 206,457	$ 184,327

5. CRÉANCES

	2024	2023
Subventions à recevoir	$ 39,850	$ 68,574
Comptes clients	1,259	556
À recevoir de la direction générale	212	212
	$ 41,321	$ 69,342

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2024	2023
Matériel informatique	$ 15,738	$ 15,138	$ 600	$ 1,928
Matériel de bureau	13,970	13,970	-	-
Améliorations locatives	97,415	87,675	9,740	19,481
	$ 127,123	$ 116,783	$ 10,340	$ 21,409

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 20,000 $. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base plus 2 %, payable mensuellement sur le solde de la marge de crédit. Le taux de base à la fin de l'exercice était 9,20%.

L'Association a aussi une carte de crédit avec une limite de 5,000 $ portant intérêt de 16,99 %.

8. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 21,797 $ (2023 – 12 798$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

9. REVENUS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Casino	$ 75,197	$ -	$ 4,980	$ 70,217
Ville d'Edmonton	10,000	15,000	25,000	-
Commandites	5,775	6,825	12,600	-
	$ 90,972	$ 21,825	$ 42,580	$ 70,217

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels les équipements et améliorations locatives ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	2024	2023
Balance d'ouverture	$ 19,679	$ 29,793
Montants amortis au revenu	(9,940)	(10,114)
Balance de fermeture	$ 9,739	$ 19,679

11. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a adopté la création d'un fonds d'éventualité jusqu'à un montant maximum de cinq mois d'opération. à la fin de l'exercice, le solde de la réserve était de 145 000$. Cette réserve est présentée sur le rapport d'évolution de l'actif net comme fonds grevé d'affectation.

12. AUTRES SUBVENTIONS

	2024	2023
Fondations Communautaire du Canada	$ 56,746	$ -
Association des juristes d'expression française de l'Ontario	14,850	14,850
Jeunesse Canada au travail	9,645	7,568
Ministère du Québec	926	5,370
Fédération de la jeunesse canadienne-française	-	27,026
Nouveaux Horizons	-	25,000
Patrimoine Canadien	-	20,000
Emploi été	-	4,714
	$ 82,167	$ 104,528

13. AUTRES REVENUS

	2024	2023
Contrats de service	$ 9,800	$ 4,900
Inscriptions	8,175	6,455
Fondation Franco-Albertaine	2,495	1,746
Dons	1,450	243
Remboursement	82	354
Revenue de location	-	2,500
	$ 22,002	$ 16,198

14. ENGAGEMENTS

L'association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location d'espace de bureau qui se terminera en février 2029. Conformément au terme du bail, les montants à payer jusqu'à l'échéance du bail sont de 187,255$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous.

2025	$ 40,631
2026	40,631
2027	40,631
2028	40,631
2029	24,729
	$ 187,253

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présenté à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée de l'exercice considéré.